

viennent des taudis. Je suis convaincu qu'il n'en sera rien. Je serais bien inquiet de penser que le programme de prêts destinés à des petites habitations pût aboutir à un tel résultat. Le député sera sans doute intéressé de savoir tout le soin qu'apportent les architectes, dessinateurs et entrepreneurs en vue de construire d'excellentes petites habitations du dernier modèle. L'an dernier, un jeune constructeur-dessinateur, qui demeure l'autre côté du fleuve Fraser, en face de la circonscription du député, a gagné un prix dans un concours national pour le plus beau dessin d'une modeste maison. Les architectes et entrepreneurs se font un point d'orgueil d'ériger de belles petites maisons commodes. Ils se rendent compte autant que nous que si les maisons deviennent de plus en plus chères, la plupart des gens n'auront jamais la possibilité d'avoir leur propre maison. Il existe un vrai besoin de créer une maison modeste de première qualité et c'est justement cette sorte de maison qui intéresse le gouvernement actuel.

L'honorable député se rendra compte également que nous ne pouvons pas très bien nous occuper d'assurance-vie. Je crois qu'il a proposé que le gouvernement prenne des dispositions pour retenir une prime en vertu d'une police d'assurance-vie appartenant à tout acheteur d'une maison. Cette proposition implique de grandes conséquences et nous ne pouvons souscrire à un plan de ce genre.

L'honorable député sera peut-être content d'apprendre que, dans sa propre région, le plan de prêts pour petites habitations a eu plus de succès qu'ailleurs, en Colombie-Britannique. Dans la région relevant du bureau de New-Westminster de la Société centrale d'hypothèques et de logement, 1,283 unités de logement ont été construites, représentant une valeur de \$12,750,781.35. Dans cette région-là, dont une grande partie est comprise dans la circonscription de l'honorable député, la construction de logements a été forte. Il admettra sans doute avec moi que ces maisons ne sont pas des taudis. Quoi qu'il en soit, nous nous souviendrons de toutes ces propositions et j'espère qu'avant longtemps il nous sera possible d'engager une discussion générale sur le logement. La mesure à l'étude ne porte que sur les fonds nécessaires à l'application d'un article de la loi nationale sur l'habitation. En conséquence, la discussion doit se limiter à l'activité relevant de cet article en particulier.

(Texte)

M. Bourget: Monsieur le président, avant de passer aux quelques observations que j'ai l'intention de faire sur la résolution actuellement à l'étude, je profite de cette première occasion qui m'est offerte pour vous transmettre mes sincères félicitations pour

l'honneur que votre parti a bien voulu vous faire en vous choisissant comme vice-président de la Chambre.

Je sais par expérience que ces fonctions comportent beaucoup d'honneur, mais, par ailleurs, elles comportent aussi beaucoup de responsabilités. Toutefois, je suis certain que vous saurez vous acquitter de votre tâche avec jugement et avec impartialité, et je tiens à vous offrir personnellement mes meilleurs vœux dans l'exercice de vos fonctions.

(Traduction)

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler longuement ce soir sur la résolution dont le comité est saisi. Comme le ministre l'a signalé, nous aurons d'autres occasions de débattre le problème du logement. De plus, lors de la présentation d'une mesure analogue en décembre dernier, j'ai eu l'occasion de formuler certaines observations sur le même sujet. J'ai dit alors que même si l'on mettait 400 millions de dollars de plus à la disposition des emprunteurs éventuels, il ne s'ensuivrait pas qu'un plus grand nombre de gens à revenu modique seraient plus en mesure de bénéficier des dispositions de la loi. Ces paroles sont encore plus vraies aujourd'hui.

Tout en appuyant la résolution, je pense qu'elle ne va pas assez loin et ne permet pas à la loi d'atteindre son objet qui est d'assurer un foyer convenable à tous les Canadiens. Comment un emprunteur éventuel peut-il obtenir un prêt de \$9,000, mettons, si son salaire hebdomadaire est de \$65, ce qui est le salaire moyen dans la province de Québec. Les banques et les institutions de prêt lui diront qu'elles ne peuvent acquiescer à sa demande, parce que les mensualités à verser ne seront pas inférieures à \$78 ou \$80 pour amortir le capital et acquitter l'intérêt et les impôts; or, ce montant de \$78 ou \$80 ne tient pas compte des frais ordinaires d'entretien de la maison.

Il semble donc raisonnable de supposer qu'une personne désirant faire un tel emprunt devra gagner au moins \$85 par semaine. De plus, s'il faut en croire les renseignements les plus récents que j'ai pu obtenir, le revenu moyen de ceux qui ont acheté des maisons sous le régime de la loi l'an dernier était de \$5,857.

L'hon. M. Green: Cela ne s'applique pas aux demandes faites sous le régime du programme de prêts pour les petites habitations; cela a trait au régime ordinaire de la loi nationale sur l'habitation.

M. Bourget: Je reviendrai plus tard là-dessus pour expliquer clairement ma pensée. De ce que j'ai dit on peut conclure qu'il serait impossible à la vaste majorité des